



Maison répit Maurice-Tanguay
7175, ave. Trépanier
Québec (Québec)
G1H 6A9

Départ Hâtif

Si un usager quitte la maison répit alors qu'il est en séjour, et ce pour toutes autre raison que des raisons médicales, il n'y a aucun remboursement.

Résiliation de séjour

La maison répit Maurice Tanguay se réserve le droit de refuser l'admission, ou de mettre fin à un répit prématurément dans le cas ou :

- Les documents obligatoires ne sont pas transmis ou complétés adéquatement à l'arrivée de l'usager ou ne reflètent pas sa réelle condition.
- Les comportements de l'usager mettent en jeu sa propre sécurité, celle des autres ou celle du personnel.
- L'usager nécessite des soins spécialisés ou est contagieux
- L'usager nécessite un ratio que nous ne pouvons pas offrir
- Il y a absence des items pour le bon déroulement de son répit (exemple : médication)